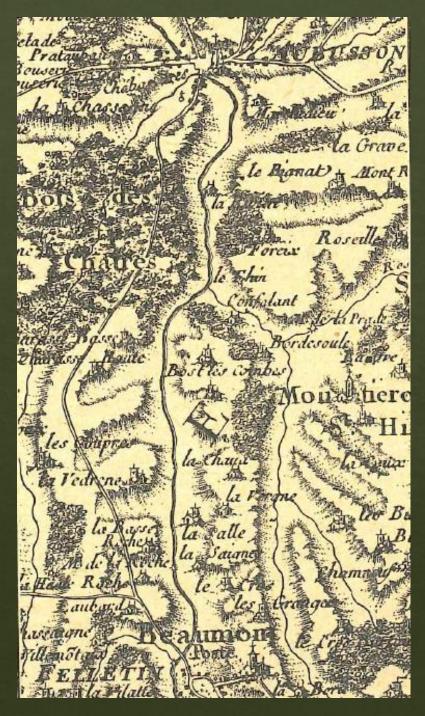
Attaque de la recette de Felletin

1^{er} juin 1799

Un acte de brigandage sous la Révolution



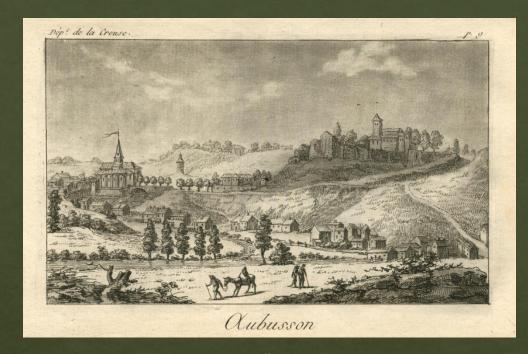
A la fin du XVIII^e siècle, des actes de brigandage ont lieu à travers la France, dans un contexte de disette, de misère, de levées militaires et d'instabilité politique. Si de nombreux réfractaires à la conscription se cachent dans les bois et les montagnes, des bandes plus ou moins organisées vivent de pillages et d'attaques à main armée.

La Creuse n'est pas épargnée. L'un des faits les plus connus de l'époque survient le 13 prairial an VII (1^{er} juin 1799), dans le bois des Châtres, entre Felletin et Aubusson.

Ce jour-là, au point du jour, le citoyen Durand est chargé de conduire à Guéret les fonds publics de la recette de Felletin. Il est escorté par deux gendarmes à cheval.

Alors que le groupe atteint l'entrée du bois, des coups de feu éclatent, une quinzaine d'hommes armés s'élancent sur la route. Le conducteur est mortellement touché, les gendarmes sont tués avec leurs chevaux. Les brigands s'emparent de la valise en cuir contenant l'argent puis repartent en direction du Verminier, commune de Saint-Quentin-la-Chabanne.

Le bois des Châtres et ses environs, carte de Cassini (XVIII^e siècle) Arch. dép. Creuse 2Fi 485



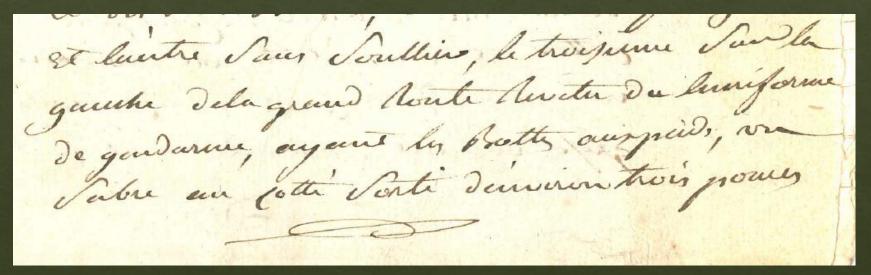


Vues anciennes extraites de "Voyage dans les départemens (sic) de la France, enrichi de tableaux géographiques et d'estampes : département de la Creuse", de Joseph Lavallée.

Le marché d'Aubusson avait lieu ce jour-là. Dès l'aube, des gens de Felletin et des environs s'y rendaient. Certains ont assisté au drame. Parmi eux, Marguerite Bernard, de Saint-Marc-à-Frongier, qui déclare qu' « [...] elle a entendu d'abord tirer un coup de fusil et a remarqué que de ce coup il est tombé un des gendarmes, au même instant il est sorti du bois douze à quinze hommes qui ont tiré plus de vingt coups sur les gendarmes et le cavalier [...] elle a remarqué que sur le champs ils ont rechargé leurs fusils qui étoient des fusils de chasse à deux coups. La déclarante voyant un assassinat aussi horrible, a cherché à se cacher dans le bois. Aussitôt un de ces scélérats a couru à elle et lui a deffendu de s'y jetter en la rassurant en lui disant qu'on n'en vouloit pas à elle [...] Ajoute la déclarante que celui qui a la garde duquel elle étoit lui a dit citoyenne ne craignez rien nous n'en voulons qu'à ces scélérats qui nous font périr de faim aux armées et font partir nos conscrits nous en tuerons bien d'autres. Ajoute encore qu'elle en a vu quatre à cheval et les autres étoient à pieds .»

Extrait de la déposition de Marguerite Bernard, 13 prairial an VII (Arch. dép. Creuse 1L 258)

Le jour même, le juge de paix d'Aubusson se transporte sur les lieux avec plusieurs officiers de santé, lesquels constatent « [...] Nous avons rencontré dans la grand route trois cadavres baignant dans leur sang. Le premier revêtu d'habits de gendarme couvert de son manteau ayant des bottes aux pieds, le second à quelques pas du premier sur la droite de la route revêtu d'une redingotte de draps brun gillet rouge, un soulier au pied gauche et l'autre sans soulier, le troisième sur la gauche de la grand route revêtu de l'uniforme de gendarme, ayant les bottes aux pieds, un sabre au cotté sorti d'environ trois pouces. Les trois cadavres ont été reconnus pour être scavoir le premier le citoyen Pichon brigadier de la gendarmerie nationale à la résidence de Feuilletin, le second pour être le citoyen Durand conducteur des fonds publiques de la recette de Feuilletin, et le troizième pour être le citoyen Fourot gendarme national à la résidence de Feuilletin ».



Arch. dép. Creuse 1L 258

Le matin même, les corps sont transportés à Aubusson et déposés dans l'ancien couvent des Récollets. A Felletin, dès sept heures du matin, l'administration cantonale se réunit en séance extraordinaire. On sonne le tocsin, deux détachements de la garde nationale, l'un à cheval, l'autre à pied, marchent à la poursuite des brigands.

Deux jours plus tard, le 15 prairial, les commandants des deux colonnes font leur rapport devant le Conseil cantonal.

Ils se dirigent vers la commune de St-Quentin (1).

Vingt-six hommes composent le détachement à cheval. Ils distancent rapidement le détachement à pied, traversent Saint-Quentin, arrivent précipitamment à Gioux (2). Ils aperçoivent les brigands qui, après s'être désaltérés dans un cabaret du bourg, prennent du repos sur un coteau voisin. A la vue des cavallers, les brigands se levent, s'enfulent. Le détachement est sur le point de les atteindre. Il peut compter ses adversaires : ils sont quatorze, dont quatre à cheval. Mais voici que, l'un après l'autre - est-ce la fatigue ou la peur ? - une douzaine de cavaliers ralentissent leur course sous différents prétextes. Le reste du détachement, plus courageux, continue à presser les brigands. Deux lieues sont ainsi parcourues. L'attaque est imminente, quand les poursuivants s'arrêtent, se regardent et se comptent. Ils ne sont plus que dix. Ils n'osent attaquer à eux seuls les quatorze brigands. I's estiment plus sage, en attendant leurs compagnons, d'observer à distance l'ennemi. Quand la troupe se retrouve au complet, les brigands ne sont plus en vue ; ils ont accéléré le pas et se sont jetés dans les bois de Péniers (3). Les cavaliers s'engagèrent à la file dans le chemin étroit qui s'enfonçait sous les arbres. Durant plus de quatre heures, i's tattirent les bois, perdant un temps précieux. Ils ne découvrirent aucun des brigands, mais leurs quatre chevaux, dont trois étaient sellés et bridés, et le dernier simplement bridé.

Ils mirent aussi la main sur une vame en mauvais état qui contenait un
mouchoir, un morceau de pain blanc et
une serviette, enveloppant une langue
de bœuf salée. Ils trouvèrent ensuite
une blouse à demi usée de couleur verte, avec une garniture bleue sur les
bords, deux manteaux bleus tout à fait
usée et un bissac en toile presque neuf
avec deux mauvaises courroies. Enfin,
lls ramassèrent une chanson à cinq couplets sur « Lyon, cité malheureuse »,
qui était signée « Fleury Duparay » (4).

Canton de Felletin (Creuse).
 Canton de Gentioux (Creuse).

(3) Canton de Gentioux (Creuse). (4) Voici le texte de cette chanson :

Cité, Lyon, malheureuse, Sous le règne des brigands, Dont la horde ambitieuse A massacré tes enfants Pourrais-tu voir sans bassesse, Tant de forfaits impunis? La vertu et la sagesse Vengeront tes amis (bis). Ils comprirent que les brigands avalent abandonné les animaux et les objets qui les encombraient et qu'à travers les bois, les collines et les sentiers impraticables aux chevaux, ils s'étaient échappés. Le détachement à cheval, un peu honteux de son maigre butin, rentra dans la soirée à Felletin, harassé.

Quant au détachement à pied, resté bien en arrière, il suivit la trace des brigands jusqu'à Belle - Chassaigne, deux lieues en avant dans le département de la Corrèze. L'un des hommes qui le composaient, nommé François Boulanger, fut détaché pour aller avertir l'administration cantonale de La Courtine (1), Chemin faisant, il rencontra au village de Lombarteix, à deux kilomètres de La Courtine, deux individus armés de fusils doubles, en vest.; courtes avec des pantalons rayés bleu et blanc et chaussés de bottes molles. Boulanger leur demande d'où ils sont. Ils répondent qu'ils ne sont pas de bien loin. A ces mots, Bou-

H

Aujourd'hul que l'innocence Peut faire entendre sa voix Et qu'une féroce engeance Ne met plus d'entrave aux lois ; Unis sous la même égide, Lyonnais, armons nos bras Que l'assassin parricide Chez nous trouve le trépas ! (bis).

III

La terre une fois purgée
Des monstres et des brigands,
La postérité soulagée
Coulerá d'heureux instants.
Lyonnais, voilà la tâche
Que nous avons à remplir,
Celui qui tremb'e est un lâche,
Il faut les vaincre, ou mourir (bis).

IV

J'entends ces tristes victimes Crier du fond des Bretaux, Que l'on doit citer leurs crimes, Pour qu'on les livre aux bourreaux, Partisans de la justice, Amis de l'humanité, Vous avez voulu des... Réprimer l'atrocité (bis).

Aux fastes de l'his...
Un burin vous gravera,
Jusqu'au temple de...
Votre nom s'y trouvera
Nous avons de la pa...
Trop tristement...
Et nous serons, malgré...
L'ami de l'humanité (bis).

 Chef-lieu de canton, arrondissement d'Aubusson (Creuse). langer veut les arrêter, mais ils prennent la fuite. Il cherche du renfort, rassemble quelques hommes âgés et quelques pâtres sans armes et se met avec eux à la poursuite des inconnus. Il gagne du terrain et parvient à vingt pas de l'un d'eux à l'entrée d'un bois. Mais brusquement l'individu se retourne, met en joue le poursuivant et lui défend d'avancer. Il profite d'un instant d'hésitation pour se jeter dans le bois, où son compagnon a déjà disparu.

Le détachement à pied ne rentra à Felletin que le lendemain. Il avait parcouru un long trajet, monté des côtes interminables sans avoir pu joindre les brigands. Tous les hommes étaient accablés de fatigue et mouraient de sommeil.

GAUTIER J., Les brigands dans le Centre à la fin de la Révolution, 1934, p.11-12 (Arch. dép. Creuse 3BIB 141)

Set Villages qu'ils blorients des mathemmes requiretionaire à fouresite, que des soloneme des stations des solonemes de sourceits, que la soloneme des stations que les Brigands the solonement de arrêtes est même des ditachemmes thétorient pas sufficient armées pour des arrêtes est même pour des attaques

de golin Ala !

persone de de seus gendormes ou un Conducteur de de Mante de de Austre de de Austre de de Austre de de Austre de La Deux Communes.

EGALITE. New lest

a & Burns

Guiner, le 13 mairies d'an VII de la République française, une et indivisible.

Les Administrateurs du Département de LA CREUSE,

is of Odu on Mel Dulastor De Boarganus

aniantis des Brigands qui out pille du rente de Selletius, que las deltres que non vour vour adressons pour d'Oven ou lentrale de la Corrège et de du Banto Vienne deurs parsinant fans Petard. tour Les gendarmes d'in fe trouvant absons, nour Voursels lavoy on i par un exprir pour que vous des fapis de mite Ernir à four adresse par un gendarme que vous des fapis de mite Ernir à four adresse par un gendarme, par lelle autre voye qui vous paraître da d'instant; on a d'éfaut de gendarme, par lelle autre voye qui vous paraître da plus promptes.

Trans

DEPARTEMENT DE LA CREUSE.

SIGNALEMENS de quelques-uns des brigands qui ont, le 13 prairial, entre 5 à 6 heures du matia, sur la route d'Aubusson à Felletin, assassiné deux gendarmes escortant la Recette de Felletin, et le conducteur, et enlevé ladite Recette, d'après les renseignemens donnés au jugede-paix.

L'un d'eux, qu'ils nomment leur capitaine, paraît ágé de 36 à 40 ans, taille de 5 pieds 6 pouces ou environ, cheveux et sourcils blonds; ayant les cheveux divisés en trois tresses; d'une figure assez jolie; portant une lévite de drap gris, des bottes molles pointues, des éperons d'argent ou argentés. Il monte un cheval ou jument poil bai, courte-queue, chanfrein blanc.

Un second, qu'ils nomment entr'eux Lamort, paraît être âgé de 55 à 60 ans ; il a les cheveux blancs.

Un troisième paraît être âgé de 16 à 18 ans; on le soupçonne domestique du premier : il s'appelle François.

Quelques-uns d'entr'eux sont vétus en petite veste; d'autres sont habillés à la hussarde. Ils paraissent ágés de 25 à 30 ans, et de taille au-dessus de la commune.

Tous armés de fusils doubles et pistolets.

Les brigands royaux qui ont commis ce meurtre, étaient au nombre de quaterze, dont quatre à cheval, et dix à pieds. Les chevaux ont été pris le 14.

> Certifié conforme : Signé Vertadier, président ; Et Grand, secrétaire en chef.